

# INDEX DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES 2021



Au 1<sup>er</sup> mars 2021, Comgest publie son **Index de l'Égalité Femmes-Hommes**.

**75/100\***

Celui-ci résulte des 4 indicateurs rendus obligatoires dans le cadre de la Loi pour “la liberté de choisir son avenir professionnel” :

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes	25/40
L'écart de taux d'augmentations individuelles	35/35
Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année du retour de congé maternité	15/15
Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0/10

L'amélioration de ce score comparé au précédent (64/100) est le fruit des mesures correctrices mises en place dans le cadre du suivi de notre Accord d'entreprise sur l'Égalité professionnelle et la Qualité de vie au travail.

\*Ce résultat concerne le périmètre de l'UES COMGEST (Comgest S.A et Comgest Global Investors S.A.S) et couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020.